



Section25

Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie

Motion

Examen des cas de manquement à la déontologie de la recherche

Face à la prise de conscience des manquements à la déontologie scientifique constatée au niveau international [1], la section souhaite :

1. être informée lorsqu'un chercheur relevant de sa section est soupçonné d'une faute déontologique, ne serait-ce que parce qu'au-delà du cas individuel, l'équipe et l'entourage de ce chercheur peuvent être impactés et déstabilisés par les conséquences de cette conduite ;
2. qu'une procédure balisée pour traiter des cas de fraude soit mise en place par le CNRS, procédure qui devrait associer le Comité national (par exemple par la présence d'un membre de la section au sein d'une commission ad-hoc).

[1] Voir par exemple Nature 478, 26-28 (2011) ; PNAS 109, 17028 (2012) ; Guide « Promouvoir une recherche intègre et responsable », COMETS du CNRS, Novembre 2013.

Laurent FAGNI

Président de la section 25

Motion adoptée le : 28/05/2014

18 votants [17] oui, [1] abstention, [0] non

Destinataires :

- M. Alain FUCHS, Président du CNRS
- M. Philippe BAPTISTE, Directeur Général Délégué à la Science
- M. Bruno CHAUDRET, Président du Conseil Scientifique du CNRS
- M. Philippe BUTTGEN, Président de la CPCN
- Mme Catherine JESSUS, Directrice de l'INSB
- M. François TRONCHE, Président du Conseil Scientifique de l'INSB

Cette motion sera transmise aux destinataires ci-dessus par le SGCN